

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 19 juin, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.**

**Présents :** ARNAUD S. ; BETTON JC. ; BRESSON C. ; CAU J. ; COUMANS MF. ; DUMENIL D. ; MAURY C. ; PAÏS E. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F. ; VAUDOIS E.

**Représenté :**

**Secrétaire de séance :** COUMANS MF.

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00.

### **Ordre du jour**

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du compte-rendu du conseil du 24/04/2017.
3. Budget M14 et M49 : décisions modificatives et délibérations
4. Tarification des services :
  - paëlla du 13/07
  - VTT septembre
  - Centre de Loisirs : sorties
5. Parc locatif : révision des loyers
6. Voirie Serre de Jeannou : conclusion de l'appel d'offre
7. Recensement de la population en 2018
  - nomination et rémunération du coordonnateur communal
  - nomination et rémunération des agents recenseurs
8. Bibliothèque : délibération « désherbage des livres »
9. Service civique : nouvelle mission
10. Cadre de vie : enclos pour les containers poubelles
11. Questions d'actualité :
  - problèmes de chiens
  - olivette
  - Groupement de commande proposé par le CDG34

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

Madame la Maire présente l'ordre du jour ci-dessus, le conseil l'approuve à l'unanimité.

#### **2. Approbation compte-rendu du conseil du 24/04/2017**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 24 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **3. Budget M14 et M49 : décisions modificatives et délibérations**

Suite à une erreur comptable quant à la reprise des résultats 2016 et à un manque de crédit sur certaines lignes budgétaires, les budgets M 14 et M 49 doivent être modifiés. Madame la Maire propose les modifications suivantes :

## Budget Principal M14 :

12	personnel	29255,96		op	991	2135	plan circulation	1000	
42			700000	op	986	21534	electricité	7000	
				op	984	2151	voirie		8000
023	001	Virement à la section d'investissement							
		Total	29 256	700 000				Total	8 000 8 000
	plus	29 255,96				plus	8 000,00		
	moins	-700 000,00				moins	-8 000,00		
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>En plus</b>	<b>En moins</b>	<b>Recettes d'investissement</b>		<b>En plus</b>	<b>En moins</b>		
2		29255,96		40					700000
775			700000	24				700000	
		Total	29 256	700 000	021		Virement de la section de fonct.	Total	700 000 700 000
	plus	29 255,96				plus	700 000,00		
	moins	-700 000,00				moins	-700 000,00		
	Écart RF - DF		0			Écart RI - DI		0	

## Budget assainissement M 49 :

<b>Dépense d'exploitation</b>		<b>En plus</b>	<b>En moins</b>	<b>Dépense d'investissement</b>		<b>En plus</b>	<b>En moins</b>	
65658	autres charges	34668,24		23	travaux	13984,54		
023	Virement à la section d'investissement							
		Total	34 668	0		Total	13 985 0	
	plus	34 668,24			plus	13 984,54		
	moins	0,00			moins	0,00		
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>En plus</b>	<b>En moins</b>	<b>Recettes d'investissement</b>		<b>En plus</b>	<b>En moins</b>	
2		34668,24		01		13984,54		
		Total	34 668	0	021	Virement de la section de fonct.	Total	13 985 0
	plus	34 668,24			plus	13 984,54		
	moins	0,00			moins	0,00		
	Écart RF - DF		0			Écart RI - DI		0

Après avoir ouï la présentation des modifications budgétaires, le conseil décide d'adopter à l'unanimité les décisions modificatives proposées par madame la Maire.

### 4. Tarification de services :

Madame le Maire rappelle au conseil que deux prochaines animations organisées par la municipalité et une sortie organisée par le centre de loisirs se feront avec une participation financière au moment de l'inscription. Les montants de ces participations ont été étudiés en commission, et doivent à présent être validés par le conseil municipal avant d'être appliqués. Les montants proposés sont :

- Repas paëlla du 13/07/17 : 10 euros pour les adultes, 5 euros pour les enfants de 5 à 12 ans, gratuit pour les moins de cinq ans.
- Rando VTT du 17/09/17 : 5 euros/ personne pour le parcours familial, 10 euros pour le parcours adulte.
- Centre de Loisirs : sortie en juillet 2017 aux petits fermiers à Lansargues. Sortie sur une journée avec un atelier. Transport en bus. Tarif : 12 euros

Après avoir délibéré, le conseil adopte ses propositions à l'unanimité.

### 5. Révision des loyers des appartements communaux :

La révision des loyers est régie par l'article 17 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989.

Elle est calculée avec l'indice de référence des loyers créé par la loi n°2088-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat.

Madame la Maire propose de réviser les loyers comme suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

n° appart	adresse	Montant loyer
1	3 impasse du mistral	301,00
2	5 impasse du mistral	255,00
3	10 impasse du mistral	387,00
4	8 impasse du mistral	428,00
5	4 impasse du mistral	460,00
6	1 rue du languedoc	450,00
7	12 rue du languedoc	590,00
8	12 rue du languedoc	570,00
9	12 rue du languedoc	450,00
10	8 rue du presbytère	458,00
11	13 rue du four	467,00
12	4 rue du four	888,82
13	20 rue du plan Vincent	603,21
14	20 rue du plan Vincent	560,00
15	20 rue du plan Vincent	704,93
16	18 rue du plan Vincent	679,00
		8 251,96

Le Conseil Municipal valide le tableau récapitulatif des loyers ci-dessus.

## 6. Résultat de l'appel d'offre pour la voirie Serre de Jeannou :

La commission d'appel d'offre s'est réunie ce matin pour ouvrir les plis des entreprises qui pouvaient transmettre leurs propositions jusqu'à vendredi 16 juin. 4 entreprises ont répondu à cet appel d'offre. Après avoir étudié les différents dossiers et devis, la commission propose au conseil de retenir l'entreprise la moins disante : BRAULT (Variante) soit 46 890.00€ HT (56 268.00€ TTC).

Le Conseil approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise BRAULT (Variante), la moins disante d'un montant de 46 890.00€ HT.

## 7. Recensement de la population en 2018

L'Insee demande aux communes de procéder à un recensement de sa population à des échéances régulières. La commune de Saint Bauzille de Montmel devra procéder à cette opération en 2018. Pour effectuer cette mission, il est nécessaire de nommer trois agents recenseurs, un coordonnateur communal et de prévoir leur rémunération.

Une commission, composée de l'adjointe aux écoles et de Madame Coumans qui ont suivi la réunion préparatoire à ce recensement à la préfecture de Montpellier, de l'adjointe aux affaires sociales et de la conseillère municipale responsable du personnel s'est réunie afin de travailler sur ce sujet. Les deux agents administratifs ont déjà effectué ces missions et se portent volontaires pour 2018. La commission propose donc au poste d'agent recenseur Camille Pourre et de coordonnateur Christine Delmas. Les postes restants devront être pourvus par une personne majeure particulièrement discrète et organisée, ayant une bonne connaissance du village.

Le conseil à l'unanimité entérine ces 2 candidatures.

### **8. Bibliothèque : délibération « désherbage des livres »**

Madame La Maire indique qu'il y a lieu de procéder à un tri et de désherber le fonds de la bibliothèque municipale. Elle précise que cette opération consiste à éliminer les livres détériorés. Elle propose d'autoriser Madame COUMANS Marie-France, Responsable de la bibliothèque à procéder au désherbage du fonds de la bibliothèque.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

### **9. Service civique : nouvelle mission**

Les premières missions sur la commune, « gaspillage alimentaire » et « culture numérique » se sont terminées fin mai. Un deuxième volontaire a été recruté pour poursuivre la mission « culture numérique », la mission « gaspillage alimentaire » n'était pas destinée à être reconduite. Cependant la commune dispose d'un agrément qui lui permet d'accueillir un deuxième volontaire et il avait déjà été convenu en conseil que la deuxième mission se ferait autour de la mise en place de jeux, jeux de société et de plein air, à destination de tout public, afin notamment de favoriser le lien social, intergénérationnel et le respect de l'autre. Cette deuxième mission, comme la précédente s'inscrit dans le projet éducatif de la commune. Le volontaire sera amené à intervenir au centre de loisirs, à la bibliothèque, pendant les activités périscolaires, associatives et municipales. La mission sera prochainement consultable en ligne par les jeunes qui pourront déposer leur candidature jusqu'au 20 août 2017.

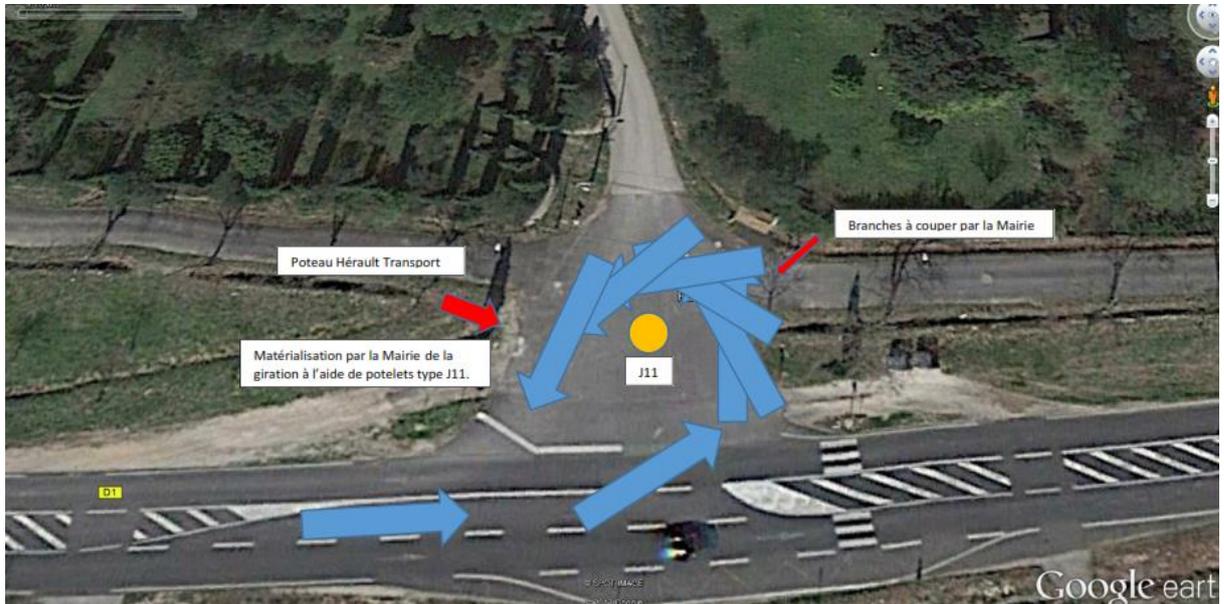
### **10. Cadre de vie : enclos pour les containers poubelles**

La commission cadre de vie propose la mise en place progressive de caches décoratifs pour les containers poubelles collectifs afin d'embellir notre cadre de vie. Un devis pour des caches décoratifs métalliques va être demandé.

### **11. Questions d'actualité :**

- problèmes de chiens : devant la mauvaise volonté de certains propriétaires de chiens à tenir leur animal enfermé dans leur propriété afin d'éviter des nuisances régulièrement rapportées en mairie (piétons effrayés, poubelles renversées, crottes dans les rues...) la commune sollicitera davantage le service de fourrière. Par ailleurs, une amende sera réclamée aux propriétaires dont le chien sera ainsi capturé. Madame la maire propose de fixer le montant de cette amende à 150 euros.  
Le conseil approuve à l'unanimité la tarification proposée.

- Olivette : Monsieur Rouvière qui entretenait bénévolement l'olivette communale proche de la bergerie du Puech ne peut plus assurer cette tâche. La commune doit trouver une solution afin que l'état de la parcelle et des arbres reste satisfaisant. Une possibilité serait de demander à un jeune agriculteur ou un oléiculteur d'entretenir et d'exploiter l'olivette.
- Lancement par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) d'un groupement de commande relatif à l'hygiène et à la sécurité au niveau départemental.  
Chaque adhérent au groupement pourra commander au sein d'un catalogue unique.  
En cas d'adhésion, chaque membre demeurera évidemment libre de commander les EPI (équipements de protection individuelle) nécessaires à sa structure, le groupement étant sans obligation d'achat tant sur le type d'EPI que sur leur volume.  
En cas d'adhésion, les services du CDG34 composés de préventeurs experts et d'un juriste assureront l'intégralité de la phase de passation du marché à savoir notamment la rédaction du dossier de la consultation, l'analyse des offres, etc...  
Matérialisation des bons de commande, transfert des bons de commande et les règlements attenants resteront la compétence de notre collectivité.  
Le groupement sera opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2018 après une consultation au 4<sup>e</sup> trimestre de cette année.  
Deux réunions d'information les 23 et 30 juin prochains à 14h30 au CDG34.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce groupe de commande.
- L'arrêt de bus à Favas (direction Sommières) sera déplacé côté hameau afin que les enfants ne traversent plus la route. Le bus fera un demi-tour.



- Le test de téléalarme effectué le samedi 10 juin va permettre de faire le point et d'améliorer la procédure.

Séance levée à 21h10.